Le regard des chercheurs sur les phénomènes de racisme : Le recul persistant de la tolérance depuis 2009

Nonna Mayer, Guy Michelat, Vincent Tiberj, Tommaso Vitale

▶ **To cite this version:**

Nonna Mayer, Guy Michelat, Vincent Tiberj, Tommaso Vitale. Le regard des chercheurs sur les phénomènes de racisme : Le recul persistant de la tolérance depuis 2009. La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Année 2013, La Documentation française, pp.157 - 161, 2014, 9782110095695. hal-02409604

HAL Id: hal-02409604

https://sciencespo.hal.science/hal-02409604

Submitted on 18 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nonna Mayer, Guy Michelat, Vincent Tiberj, Tommaso Vitale

CHAPITRE 1

LE RECUL PERSISTANT DE LA TOLÉRANCE DEPUIS 2009

Les résultats dégagés à partir de l'indice longitudinal de tolérance, tant global que pour chaque minorité, sont particulièrement inquiétants cette année. Non seulement la tolérance en France a encore reculé, pour la quatrième année consécutive, ce qui ne s'était jamais produit depuis qu'on a commencé à calculer l'indice, mais ce recul touche désormais toutes les minorités et s'étend à des groupes sociopolitiques qui jusqu'ici résistaient à la « tentation xénophobe ».

Encadré 1

Présentation de l'indice longitudinal de tolérance et de ses déclinaisons

L'indice longitudinal de tolérance a été créé en 2008 selon la méthode élaborée par le politiste américain James Stimson. Son objectif est de mesurer de manière synthétique les évolutions dans le temps de l'opinion publique en matière de tolérance à la diversité. Plutôt que de se fonder sur une seule question susceptible d'être affectée par des biais de mesure et d'erreur d'une année à l'autre, ou de ne pas être reposée chaque année, l'indice agrège 65 séries de questions posées à au moins deux reprises dans le baromètre CNCDH, qui couvre désormais la période 1990-2012. Quarante-huit d'entre elles, soit environ 74 % du total, ont été posées au moins 8 fois et les trois séries les plus longues ont été posées 19 et 21 fois. L'autre condition de sélection des questions est qu'elles dénotent du préjugé dans le rapport à l'« autre » en général ou à l'égard d'une minorité ethno-religieuse particulière.

Chacune des séries utilisées dans le calcul de l'indice prend pour l'année une valeur calculée en rapportant la proportion de positions tolérantes dans l'échantillon à la somme des réponses tolérantes et intolérantes. Ce score est donc la part d'opinions tolérantes exprimées. Si la question « Les immigrés sont la principale source d'insécurité » obtient une note de 54, cela signifie que parmi les personnes ayant répondu à cette question, 54 % rejettent cette idée. Une fois ces valeurs calculées pour les 65 séries, une procédure statistique permet de « résumer » l'information qu'elles contiennent pour aboutir à cette mesure synthétique.

On obtient alors une note globale de tolérance pour l'année considérée, qui peut théoriquement évoluer de 0 si les personnes interrogées ne donnaient jamais la réponse tolérante, à 100, si elles la donnaient systématiquement. Les scores calculés sont comparables. Ainsi une augmentation de l'indice sur une année équivaut à une progression de la tolérance dans l'opinion publique française, une diminution un retour vers l'intolérance. Le deuxième avantage de cette méthode est que les évolutions s'avèrent beaucoup plus fiables qu'une question ou même un ensemble de questions. Ainsi, pour un échantillon de 1 000 personnes, la marge d'erreur pour une question est d'environ +/- 3,2 %. Pour l'indice global calculé en 2009 par exemple, la marge d'erreur est de +/- 1,6 % pour le même intervalle de confiance (95 %).

On a également élaboré des indices d'acceptation par minorités, dès lors qu'on disposait de suffisamment de questions. C'est le cas pour les juifs, les musulmans, les Maghrébins et les Noirs. Enfin, on a mis en place des indices par grand groupe sociopolitique : en fonction du niveau de diplôme, de l'année de naissance et du positionnement politique.

Figure 1-1. L'indice longitudinal de référence (1990-2013)

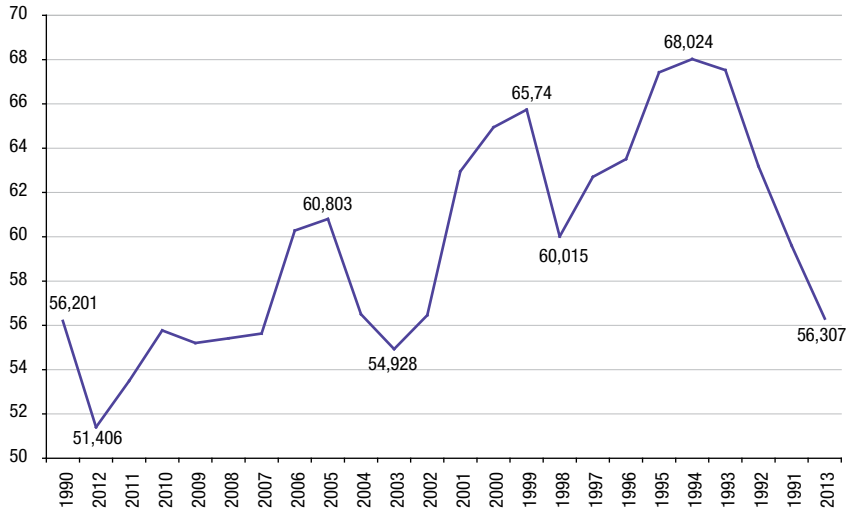

On aurait pu penser que le plancher était atteint en 2012, le niveau de l'indice revenant à celui constaté juste après la crise des banlieues de 2005. Ce n'est pas ce qui s'est passé. Pour la quatrième année consécutive, l'indice est en recul. Surtout, la baisse enregistrée entre décembre 2012 et décembre 2013 est conséquente : 3,3 points. Autrement dit, on ne constate aucun tassement dans le rythme de ce retour des préjugés. Depuis 2009, l'indice global de tolérance a perdu près de 12 points. C'est d'autant plus préoccupant que le niveau de 2013, soit 56,3, correspond aux étiages bas de tolérance aux minorités qu'on observait en 1990 ou en 2001. On n'en est pas encore au niveaux records de xénophobie enregistrés en 2000 (54,9) et en 1991 (51,4), mais l'indice s'en rapproche dangereusement.

De fait, la période actuelle cumule tous les facteurs défavorables à la tolérance qu'on a pu identifier dans l'étude des évolutions de l'indice longitudinal.

La situation économique constitue un premier facteur. Le chômage a continué à progresser pour atteindre en 2013 un niveau de 10,5 %, sans équivalent en métropole depuis 1997 (10,8 % au premier trimestre 1997 selon la série de l'INSEE depuis 1975). Cette situation préoccupante sur le front de l'emploi n'est toutefois pas suffisante pour expliquer, à elle seule, la baisse de l'indice de tolérance. Le chômage était particulièrement haut en 1996 et 1997, cela n'a pas empêché l'indice de tolérance de progresser. Néanmoins ce mauvais contexte économique contribue à la remontée des préjugés, comme le montrent les réponses particulièrement éclairantes à deux questions de l'enquête. Á la première, « De nombreux immigrés viennent en France uniquement pour profiter de la protection sociale », le niveau d'approbation flirte en 2013 avec le niveau relevé en 1997 (22 % contre 22,5 %). Quant à la seconde, « Les travailleurs immigrés doivent être considérés ici comme chez eux puisqu'ils contribuent à l'économie française », il faut remonter à 2001 pour trouver un taux d'approbation

aussi faible (68 % contre 67 %), même si l'on reste encore loin des proportions les plus basses enregistrées sur cette question en 1994 (59 %) et 1996 (60 %).

Un autre facteur défavorable à l'indice de tolérance est ce qu'on pourrait appeler l'effet « thermostatique »[1]. Depuis la période 1995-1997, les évolutions de l'indice longitudinal dépendent de la couleur politique du Gouvernement. Quand la droite est au pouvoir la tolérance progresse, alors qu'elle recule lorsque la gauche exerce les responsabilités au niveau national. Ces évolutions « thermostatiques » ne sont pas spécifiques à la question de la xénophobie, on les retrouve aussi dans l'évolution des valeurs socio-économiques par exemple[2]. On le voit également à propos du droit de vote pour les immigrés non européens, promesse emblématique de la gauche, dont le soutien dans l'opinion s'érode : jamais l'opinion n'y a été aussi opposée (37 %) depuis que la question est posée dans le baromètre CNCDH (1999).

Derrière ce recul du soutien au droit de vote des étrangers, il y a enfin l'impact de l'actualité et, plus encore, de son cadrage politique et médiatique. On a assisté à une certaine libération de la parole, à la médiatisation de propos intolérants qui, sinon, restaient cantonnés aux franges les plus extrêmes de la population. Au-delà de l'affaire Clément Méric qui a donné une tribune à des figures du mouvement skinhead, au-delà des propos homophobes qui ont fleuri autour des « manifs pour tous », on relève aussi les attaques contre Christiane Taubira qui relèvent du racisme « biologique », ou encore les propos et prises de position sur les Roms qui ont émaillé tout le second semestre 2013 (ceux de Christian Estrosi à Nice, ceux de Jean-Marie Le Pen, ceux du maire de Cholet, l'affaire Leonarda, ou la couverture de *Valeurs actuelles* : « Roms, l'overdose »), et, enfin, les propos du polémiste Dieudonné envers notamment le journaliste Patrick Cohen. Surtout, ces événements ont des caractéristiques communes. D'abord, le camp antiraciste tant dans sa dimension politique qu'associative a mis beaucoup de temps à réagir, notamment pour défendre Christiane Taubira, et à intervenir dans les médias, notamment pour la défense des Roms. En fait, ni les gens du voyage ni les Roms ne disposent des relais médiatiques et politiques qui leur permettraient de faire face à des comportements et des propos clairement discriminatoires. Ensuite, des responsables politiques de premier plan, issus de partis de Gouvernement, ont pris part aux attaques envers les Roms, notamment à l'UMP (Christian Estrosi, Éric Ciotti, Nathalie Kosciusko-Morizet). Dans ce contexte, les déclarations de Manuel Valls du 24 septembre n'ont guère arrangé les choses[3].

Au total, l'ensemble de ces facteurs a eu de réelles conséquences dans l'opinion, comme le montre le détail des évolutions par groupes sociopolitiques. On a choisi de le faire en fonction des grandes variables explicatives de la tolérance : à savoir l'éducation, la cohorte de naissance et le positionnement politique.

1. Christopher Wlezien, « The Public as Thermostat: Dynamics of Preferences for Spending », *American Journal of Political Science*, 39, 1995, pp. 981-1000.
2. James Stimson, Vincent Tiberj, Cyrille Thiebaut, « The Evolution Of Political Attitudes And Policy Preferences In France », *in* Alistair Cole, Sophie Meunier, Vincent Tiberj (éd), *Developments in French Politics 5*, Palgrave MacMillan, 2013, pp.170-185 ; Vincent Tiberj, « Ça s'en va et ça revient : les valeurs sociales et économiques de l'électorat », dans Sofres, *L'État de l'opinion 2012*, Paris, Seuil, pp. 97-110.
3. Les Roms sont « des populations qui ont des modes de vie extrêmement différents des nôtres et qui sont évidemment en confrontation », avait-il notamment déclaré.

Figure 1-2. Les évolutions de la tolérance par cohorte de naissance

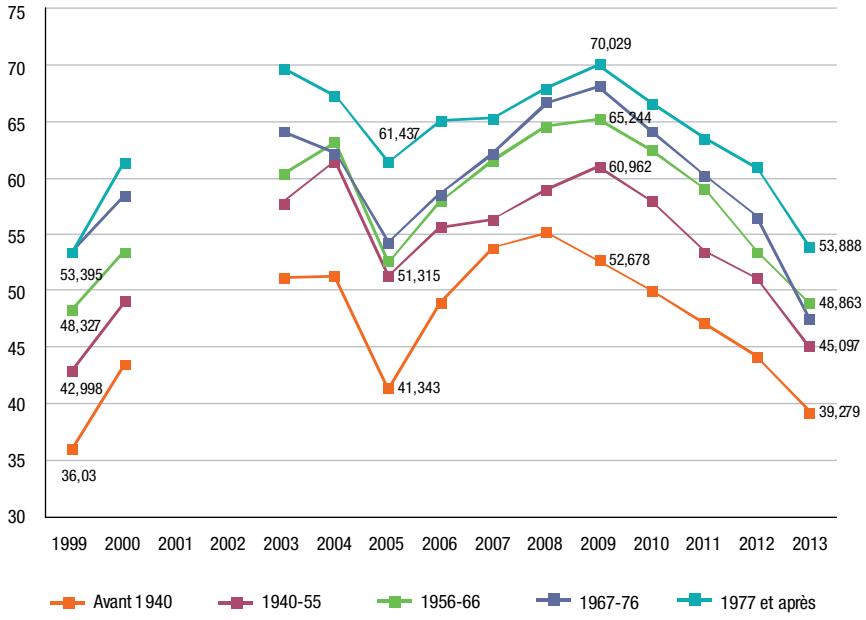

Figure 1-3. Les évolutions de la tolérance par niveau de diplôme

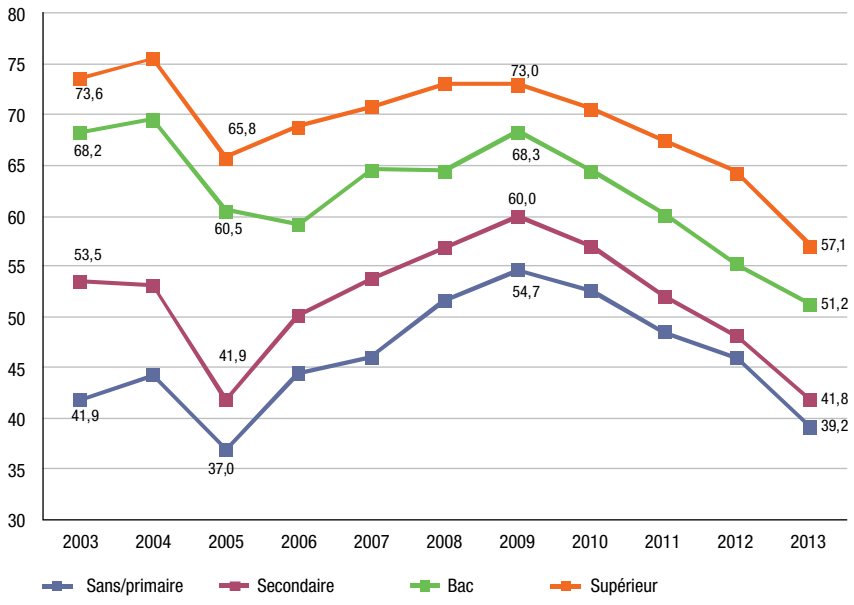

Ce qu'on sait des logiques du préjugé au niveau individuel se confirme. Plus les individus ont fait des études, plus ils s'avèrent tolérants. Dix-huit points séparent le niveau de tolérance des diplômés du supérieur et des moins-diplômés en 2009 (respectivement 57,1 et 39,2). Mais pour les bacheliers et les titulaires d'un diplôme universitaire, jamais le niveau de tolérance n'a été aussi bas (figure 1-3). De la même façon, plus l'année de naissance des individus est récente, plus ils sont tolérants. Plus une cohorte est ancienne, plus elle est conservatrice, quelle que soit l'année considérée. Il ne s'agit pas d'un effet de l'âge, comme on le pense trop souvent. Entre 1999 et 2009, les membres des cohortes déjà nées avaient vieilli de dix ans, pourtant en moyenne la tolérance avait progressé dans chacune d'entre elles (entre + 19 et + 17 points). Reste que, comme pour les niveaux de diplôme, l'ensemble des cohortes a été touché par une remontée de xénophobie. Certaines cohortes retrouvent d'ailleurs leur niveau de 1999. C'est le cas des individus nés en 1977 et après, ou de ceux nés dans la période 1956-1966.

Les figures 1-2 et 1-3 permettent de mieux comprendre les mécanismes qu'il y a derrière les évolutions des préjugés et de la tolérance en France. D'abord, ces évolutions ne sont pas seulement le fait des électeurs « ordinaires », à faible niveau de compétence politique. Tous les électeurs, indépendamment de leur niveau de diplôme, évoluent dans le même sens. Ainsi, quand la tolérance progresse comme c'était le cas entre 2005 et 2009, cela se traduit par une augmentation de 8,5 points chez les titulaires d'un diplôme du supérieur et de 14 points parmi les sans-diplômes ou les diplômés du primaire. Inversement, les titulaires d'un diplôme universitaire ou les bacheliers ne sont pas immunisés contre l'intolérance dans un contexte de crispation xénophobe. Ainsi, depuis 2009, la tolérance des diplômés du supérieur a reculé de 16 points et celle des moins-diplômés de 15 points. En résumé, on a affaire à des « *publics parallèles* », selon l'expression de Soroka et Wlezien [4].

Ensuite, ces hauts et ces bas montrent bien que la conception selon laquelle les préjugés (ou l'absence de préjugés) seraient des dispositions stables des individus, construites dans leur jeunesse, s'avère fausse. Indépendamment de leur position dans le cycle de vie – la retraite, la jeunesse et les études, la vie active – le contexte affecte tous les individus, à la hausse ou à la baisse. La logique du préjugé est différente. Paul Kellstedt, dans la lignée des travaux de John Zaller, souligne l'ambivalence de nos attitudes à l'égard des « autres » [5]. Le même individu peut présenter simultanément des dispositions à la tolérance et à l'intolérance, la prévalence des unes sur les autres va dépendre de l'environnement, des informations reçues, d'événements récents qui l'ont marqué. Autrement dit la responsabilité des médias, des pouvoirs publics et des hommes et femmes politiques est majeure. La manière dont on parle des immigrés et des minorités (le cadrage), la rapidité à les défendre et à lutter contre les propos xénophobes sont essentielles pour empêcher les individus de (re)basculer dans les préjugés.

4. Stuart Soroka, Christopher Wlezien, *Degrees of Democracy: Politics, Public Opinion and Policy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.
5. Paul Kellstedt, *The Mass Media and the Dynamics of American Racial Attitudes,* Cambridge, Cambridge University Press, 2003.